



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 SEPTEMBRE 2021 à 20 h 00

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1 ^{er} adjoint	X		
Antonia ROMAN	2 ^{ème} adjointe	X		
Jean-Daniel HERMETET	3 ^{ème} adjoint	X		
Jeannette ORTLIEB	4 ^{ème} adjointe	X		
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée	X		
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué		X	
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal	X		
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal		X	Jean-Daniel HERMETET
Patrick CORONEL	Conseiller municipal		X	Antonia ROMAN
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale		X	Marie-Line SAULNIER
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal	X		
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal	X		
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale	X		
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal	X		
Danijela MARILA	Conseillère municipale		X	
Véronique DONZE	Conseillère municipale	X		

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2021 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de Séance : Madame Claire BESSON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
2. Désignation d'un secrétaire de séance

Affaires administratives

1. Convention d'exploitation du domaine public - pizzeria
2. Convention droit d'affichage publicitaire

Finances

3. Admission en non-valeur
4. FSL - FAAD
5. Garantie d'emprunt Néolia
6. Subvention DETR / aire de jeux ZAC Les Terrasses
7. Subvention à l'ADEC
8. Tarifs périscolaires pour journée sans repas
9. Tarif location licence IV
10. Vente licence IV

Pays de Montbéliard Agglomération

11. Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance de Pays de Montbéliard
12. Compte-rendu

Divers

13. Questions diverses

**

2021-04-01	CONVENTION D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC - PIZZERIA	
<p>Suite au rachat de la pizzeria Place de l'Europe, les nouveaux propriétaires ont prévu une terrasse pour accueillir leur clientèle. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 3 ans; elle prendra effet le 1er octobre 2021 pour se terminer le 30 septembre 2024, à titre gracieux.</p>		
<p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide d'accepter les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention</p>		

**

2021-04-02	CONVENTION DROIT D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE	
<p>Le Maire expose qu'il convient de renouveler la convention relative au droit d'affichage et de publicité sur l'emplacement à Sainte-Suzanne, rue de Besançon avant le n°73 entre la commune et JCDecaux France.</p> <p>Marie-Line SAULNIER indique que si la convention n'est pas renouvelée, ce serait un panneau disgracieux en moins à l'entrée de la commune.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	9	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Gaëtan DESMARAIS, Patrick CORONEL, Abdelhamid GHERABI, Véronique DONZE, Mattéo GIORDANO, Christian ZOBRIST
Contre	7	Jean-Daniel HERMETET, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Laurence CILICHINI, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Jeannette ORTLIEB
Abstention	1	Carine COUPRIAUX
Décide d'accepter les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention		

**

2021-04-03	ADMISSION EN NON-VALEUR	
<p>Le Maire expose qu'après épuisement de toutes les voies de recours comptable, le comptable n'a pas pu recouvrer la somme de 672.67 € correspondant à des impayés de factures de périscolaire.</p> <p>Jean-Daniel HERMETET demande des précisions sur cette somme. Le Maire répond qu'il s'agit de factures du périscolaire d'une personne. Il explique la notion de non-valeur.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	13	Frédéric TCHOBANIAN, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Gaëtan DESMARAIS, Patrick CORONEL, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Marie-Line SAULNIER,
Contre	1	Véronique DONZE
Abstention	3	Emmanuel VIENNET, Jean-Daniel HERMETET, Christian ZOBRIST,
Décide d'admettre en non valeur la somme de 672.67 €.		

**

2021-04-04		FSL - FAAD
<p>Le Maire expose que le Conseil Départemental a adressé une demande de participation au financement du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté), respectivement à hauteur de 0.61 € et 0.30 € par habitant.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	15	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Françoise RICHARDIN,
Contre	1	Fabrice BAZZARO
Abstention	1	Véronique DONZE
<p>Décide :</p> <p>- d'approuver la participation de la commune au financement du FSL et FAAD respectivement à hauteur de 0.61 € et 0.30 € par habitant (sur la base de 1 486 habitants selon l'Insee)</p> <p>FSL : 1 486 x 0.61 = 906.46 €</p> <p>FAAD : 1 486 X 0.30 = 445.80 €</p> <p>- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier</p>		

**

2021-04-05		GARANTIE D'EMPRUNT NEOLIA
<p>Le Maire expose que la société NEOLIA envisage la construction de 11 logements PLUS et 5 logements PLAI au Lotissement Les Chailles à Sainte-Suzanne.</p> <p>Pour réaliser ces travaux, l'organisme contracte un emprunt de 1 605 772 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et sollicite la garantie de cet emprunt à hauteur de 15 %.</p> <p>La commune de Sainte-Suzanne est sollicitée pour accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 240 865.80 € représentant 15 % de l'emprunt de 1 605 772 € que la société NEOLIA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la création de 16 logements au Lotissement Les Chailles à Sainte-Suzanne.</p> <p>Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune devra s'engager à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>Le Conseil municipal devra s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.</p>		

Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Le Maire rappelle les garanties d'emprunt de la commune, à savoir :

Organisme	Opération	Date du vote	Montant emprunt	%	Somme engagée	Restant dû
IDEHA	Construction 17 logements ZAC des Terrasses	2007	48 250.05	15	7 237.51	5 211.0
Habitat et humanisme	Acquisition et amélioration de 21 logements	2009	163 000.00	50	81 500.00	55 012.5
NEOLIA	Construction de 16 logements	2010	294 198.60	15	203 344.89	30 501.7
IDEHA	Réhabilitation de 56 logements	2015	119 400.00	15	17 910.00	13 588.9
IDEHA	Réhabilitation de 56 logements	2015	134 400.00	15	20 160.00	14 889.3
IDEHA	Construction de 17 logements ZAC des Terrasses	2008	271 430.25	15	40 714.54	26 464.4
HABITAT 25	Construction logements place de l'Europe	1997	86 303.43	15	12 945.51	1 941.8
					383 812.45	147 609.8

Le Maire rappelle également que selon les articles L. 2252-1 à 2252-5 du CGCT et D. 1511-30 à 1511-35 : « Les garanties d'emprunt au bénéfice d'une personne moral de droit public ne sont soumis à aucune disposition. »

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	

Décide d'autoriser le Maire à accepter cette garantie d'emprunts.

2021-04-06	SUBVENTION DETR / aire de jeux ZAC Les Terrasses	
<p>Le Maire expose qu'il convient de revoir la délibération prise lors du conseil municipal du 25 juin dernier. En effet, il a été omis de prendre en compte le devis du terrassement. Le projet de création d'une aire de jeux et d'un espace fitness à la ZAC « Les Terrasses » peut prétendre à une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (basé sur un forfait) et d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux. Le projet global s'élève à 12 191.80 €, soit 14 630.16 € TTC.</p>		
<p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p>		
<p>Après en avoir délibéré :</p>		
<p>Pour</p>	<p>17</p>	<p>Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE</p>
<p>Contre</p>	<p>-</p>	
<p>Abstention</p>	<p>-</p>	
<p>Décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'engager à réaliser et à financer les travaux de création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux dont le montant s'élève à 12 191.80 € HT, soit 14 630.16 € TTC situés à Sainte-Suzanne, - se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant : <ul style="list-style-type: none"> o subvention : CAF (forfait pour l'aire de jeux) = 4 500.00 € o subvention : DETR (30 %) : 3 657.54 € o autofinancement = 4 034.26 € - solliciter en conséquence le soutien financier de la CAF - solliciter en conséquence le soutien financier au titre de la DETR - d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires - s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention. 		

**

2021-04-07	SUBVENTION ADEC	
<p>Le Maire expose que depuis plusieurs années la commune attribue une subvention à l'ADEC, en soutien aux actions de l'association en matière de promotion de la lecture et notamment en milieu scolaire. Cette année encore, les enseignants vont faire bénéficier les élèves de la venue d'un auteur. Il est donc proposé de reconduire cette année une subvention de 764€.</p>		
<p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p>		
<p>Après en avoir délibéré :</p>		
<p>Pour</p>	<p>17</p>	<p>Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET,</p>

		Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
Décide d'attribuer la subvention		

**

2021-04-08	TARIFS PERISCOLAIRES POUR JOURNEE SANS REPAS																												
<p>Le Maire expose qu'il convient de préciser des tarifs supplémentaires à la délibération du 25 juin pour le bon fonctionnement du périscolaire.</p> <p align="center">LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES JOURNEE COMPLETE SANS REPAS (9h00-11h30/13h30-17h00)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th align="center">Habitant ou scolarisé à Sainte-Suzanne</th> <th align="center">Extérieur à Sainte-Suzanne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>QF1 : de 0 à 500</td> <td align="center">5.20 €</td> <td align="center">6.20 €</td> </tr> <tr> <td>QF2 : de 501 à 800</td> <td align="center">5.20 €</td> <td align="center">6.20 €</td> </tr> <tr> <td>QF3 : de 801 à 1200</td> <td align="center">6.10 €</td> <td align="center">7.60 €</td> </tr> <tr> <td>QF3 : de 1201 à 1600</td> <td align="center">7.00 €</td> <td align="center">8.50 €</td> </tr> <tr> <td>QF5 : supérieur à 1600</td> <td align="center">8.50 €</td> <td align="center">10.00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p align="center">ACCUEIL POSSIBLE LE MATIN ET LE SOIR : Matin 8h00/9h00 : 1.30 € (Sainte-Suzanne) / 1.50 € (Extérieur à Sainte-Suzanne) Soir 17h00/18h00 : 1.30 € (Sainte-Suzanne) / 1.50 € (Extérieur à Sainte-Suzanne)</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p> <table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td align="center">17</td> <td>Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td align="center">-</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td align="center">-</td> <td></td> </tr> </table> <p>Décide d'approuver les nouveaux tarifs du périscolaire.</p>				Habitant ou scolarisé à Sainte-Suzanne	Extérieur à Sainte-Suzanne	QF1 : de 0 à 500	5.20 €	6.20 €	QF2 : de 501 à 800	5.20 €	6.20 €	QF3 : de 801 à 1200	6.10 €	7.60 €	QF3 : de 1201 à 1600	7.00 €	8.50 €	QF5 : supérieur à 1600	8.50 €	10.00 €	Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE	Contre	-		Abstention	-	
	Habitant ou scolarisé à Sainte-Suzanne	Extérieur à Sainte-Suzanne																											
QF1 : de 0 à 500	5.20 €	6.20 €																											
QF2 : de 501 à 800	5.20 €	6.20 €																											
QF3 : de 801 à 1200	6.10 €	7.60 €																											
QF3 : de 1201 à 1600	7.00 €	8.50 €																											
QF5 : supérieur à 1600	8.50 €	10.00 €																											
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE																											
Contre	-																												
Abstention	-																												

**

2021-04-09		TARIF LOCATION LICENCE IV
<p>Le Maire expose qu'il convient de fixer un tarif de location pour nos licences IV (la commune est propriétaire de 2 licences IV), afin de pouvoir les louer à un commerce intéressé et notamment à la nouvelle pizzeria place de l'Europe. Le montant de 100 € mensuel est proposé.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide d'accepter ce tarif locatif</p>		

**

2021-04-10		VENTE LICENCE IV
<p>Le Maire expose qu'après 3 ans de location de la Licence IV à la Pizzeria la Casa Di Papa, il sera proposé sa vente déduction faite des loyers payés. La Licence IV "L'Auberge" étant estimée à 3 600 €, les loyers de 100 € pendant 3 ans correspondants à sa valeur, cette dernière sera cessible suite aux 3 ans de loyers. Une réserve est toutefois à préciser à savoir que les loyers doivent être intégralement payés afin de représenter la somme totale de 3 600 € et qu'en cas de cessation d'activité avant le terme des 3 ans ou avant d'avoir réglé la valeur de la Licence IV, l'accord sera caduc.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide d'accepter cet accord. Une convention sera rédigée entre les 2 parties.</p>		

**

2021-04-11	AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE PMA
<p>Le Maire expose que PMA a adressé à la commune le projet de Pacte de Gouvernance et sollicite l'avis du Conseil.</p>	
<p>Le projet du Pacte de gouvernance de PMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consiste à rappeler la volonté politique de faire de notre Agglomération un espace de solidarité et d'équité, de consacrer l'identité des communes membres et de permettre l'application du projet de mandat, - est l'occasion de réaffirmer les comportements fédérateurs comme l'esprit de coopération et de mutualisation dans le respect du principe de subsidiarité*, le dialogue permanent ou encore l'association des communes au processus décisionnel, - permet également de préciser, au-delà du règlement intérieur, les règles de fonctionnement et d'interactions entre les différentes instances de gouvernance dont le Conseil de Communauté, le Bureau communautaire et le Conseil des Maires, - et fixe les principes d'association de la société civile, notamment au travers du Conseil de Développement, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'Agglomération. 	
<p><i>*Principe de subsidiarité : selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur.</i></p>	
<p>Le Maire expose qu'il a fait partie du Groupe de travail en charge de la rédaction du document et qu'il a participé aux 3 séances de travail. Seul le groupe Indépendant et Solidaire dont fait partie le Maire a fait des propositions (une soixantaine). A noter que seules 2 ou 3 ont été retenues. Finalement le document n'est pas innovant et décrit seulement ce qui est en place. En effet, ce pacte de gouvernance n'apporte rien de nouveau pour faciliter les relations entre élus, Président, Vice-Présidents, groupes politiques, ...</p>	
<p>Ci-dessous, quelques-unes des propositions refusées par l'exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir une représentativité des différents groupes au sein de l'exécutif. - Élaboration d'un Projet de Territoire, avec un VP dédié - Mise en place de comités de secteur - Désignation d'élus référents transversaux (sur la question du handicap par exemple) - Volet formation / information (séminaire sur droits des élus à la formation, formations finances/budget, présentation de toutes les structures où PMA est actionnaire - Volet information : évaluation des aides publiques distribuées aux entreprises ainsi que les résultats en termes d'activité et d'emplois - Le bureau décide de l'ordre du jour du conseil de communauté (garantie que les sujets soient prêts) - Le bureau est l'organe permettant une saisine du conseil de développement - Information des élus / communes sur les différents programmes ouvrant droits aux aides : département, région, état... - Diffusion mensuelle de faits marquants par l'exécutif ; - Résumé des conseils d'agglomération à destination des maires, pour présentation à leur conseil municipal ; - Rapport d'activité annuel pour chaque Vice-président 	

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	-	
Contre	14	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Gaëtan DESMARAIS, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Véronique DONZE
Abstention	2	Jean-Daniel HERMETET, Christian ZOBRIST
Monsieur Abdelhamid GHERABI n'a pas pris part au vote		
Décide de donner un avis défavorable sur le projet de Pacte de Gouvernance de PMA		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.